

Le Monde, 17 juillet 2013

# Décentralisation : les députés s'apprêtent à retisser ce que le Sénat a défilé

Le projet de loi qui vise à réorganiser les compétences entre collectivités revient à l'Assemblée

Olivier Dussopt, député socialiste de l'Arèche et rapporteur du projet de loi de modernisation publique des territoires, a accepté sa mission: remettre d'urgence, à compter du mardi 16 juillet, le texte du gouvernement que le Sénat a gommé.

Comment simplifier le mille-feuille territorial et faire la chasse aux doublons dans les services des collectivités? Après une année de travail et de concertations non atermées, le projet conduit par Maryline Lebranchu, ministre de la réforme de l'Etat et de la décentralisation, a été taillé en pièces par les sénateurs.

La conférence territoriale de l'action publique (CTAP), que le gouvernement voyait comme le futur centre névralgique de l'action politique dans les territoires, a été réduite à un inutile nouvel organe de dialogue: le pacte de gouvernance territoriale, qui devait être la feuille de route des élus locaux, a été jeté aux oubliettes, enfin, le volet français, qui engageait la future métropole parisienne à plus de solidarité entre l'est et l'ouest de la capitale a été éliminé par l'alliance de circonstance de l'UMP et des élus communistes opposés au projet.

Malgré ces trois soufflets scénaristiques, le gouvernement s'efforce de positiver: «Il reste la métropole jumeine, le grand Marseille et le nouveau statut des métropoles.

Mais surtout le texte a été voté (et non rejeté) il pourra être modifié à l'Assemblée», avance un conseiller du premier ministre, à Olivier Dussopt de faire de la dentelle.

Le pacte de gouvernance territoriale fait ainsi son retour à l'Assemblée, en deuxième lecture. Mais

**Le statut de « métropole » sera aménagé par souci de ne pas laisser Montpellier sur le bas-côté**

pour ne pas repenser l'article supprimé en juin au Sénat, le gouvernement le rebaptise «convention territoriale d'exercice concerté d'une compétence». «Le mot "pacte" fait peur», justifie Maryline Lebranchu.

Sur le fond, les nouvelles dispositions visent le même objectif: condenser les politiques des collectivités. Pour respecter le principe selon lequel une collectivité ne peut pas être soumise à une autre, chacune sera libre de signer ou non la convention. Toutefois, les réfractaires subissent une limitation des financements croisés – un argument inattendu en période de disette budgétaire.

Ces lois, dotées d'un outil contraignant, la conférence territoriale de l'action publique retrouve du sens. Elle sera présidée par les

présidents de régions, chefs de file de l'action économique. Les régions se voient par ailleurs confier la responsabilité du développement numérique, auparavant entre les mains des départements, qui devraient voir leurs compétences recentrées sur les affaires sociales.

Concernant les métropoles, le Sénat avait tenu à limiter leur nombre en décidant d'accorder ce statut aux seules agglomérations – comptant plus de 400 000 habitants dans une aire urbaine de 650 000 habitants – qui en feront la demande. Le rapporteur a introduit l'automatisme du statut aux villes qui remplissent les critères.

Le statut sera également accordé aux villes qui comptent plus de 400 000 habitants et sont préfectorales de région – une disposition d'inter-pas le souci d'intégrer la ville de Montpellier à la métropolisation.

La capitale du Languedoc-Roussillon pourrait ainsi rejoindre Bordeaux, Rouen, Toulouse, Lille, Strasbourg, Nantes, Grenoble et Rennes, ainsi que Paris, Lyon et Marseille, métropoles à statut particulier.

Enfin, en adéquation avec les engagements de François Hollande de vis-à-vis des patrons de collectivités territoriales, Olivier Dussopt a introduit la création d'un Haut Conseil des territoires, instance de concertation entre le gouvernement et les élus locaux.

Une initiative qui fait grincer des dents à nombre de sénateurs,

qui voient dans cette nouvelle assemblée un concurrent susceptible de gêner leur dialogue privilégié avec l'exécutif. «La création de ce Haut Conseil anticipe le vote de la loi sur le nouveau cumul des mandats qui prévoit que les parlementaires laissent leurs responsabilités exécutives locales», souligne-t-on à Matignon. Toutefois, son espérance de vie des lois que le texte du projet de loi retournera dans les mains des sénateurs, est faible.

Bref, l'Assemblée s'apprête à «retisser» les mailles scrupuleusement défilées au Sénat. «Il n'y a pas de concertation entre sénateurs et députés», affirme Jean-Pierre Sauter, sénateur socialiste du Loiret et président de la commission des lois. Nous avons vu

**La claquette que le Sénat a administrée en «retournant» le texte est encore ressentie douloureusement au gouvernement**

la dérive de la construction de structures redondantes.

Reste que la claquette administrée par le Sénat, en «retournant» le texte, est encore ressentie douloureusement au gouvernement. «C'est un manque de respect pour le travail réalisé par les équipes ministérielles pendant une année», s'agace un proche de Maryline Lebranchu.

Le gouvernement compte sur sa majorité absolue au Palais Bourbon pour remettre son projet sur les rails. Mais ce texte est que le premier volet d'une trilogie législative qui ne devrait pas se clore avant deux ans, alors que la majorité ne dispose déjà plus que de trois voix d'avance à l'Assemblée nationale. ■

Eric Nivols